



CONSERVATOIRE
DÉPARTEMENTAL
DE MUSIQUE

CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 13/02/2015 au Conseil Général des Alpes-Maritimes

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Xavier BECK, Conseiller Général, Maire de Cap d'Ail,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Roger CIAIS, Conseiller Général, Maire de Touët sur Var,
- M. Jean-Marc DELIA, Conseiller Général, Maire de Saint Vallier de Thiey,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jean-Charles QUERCIA, Conseiller Municipal de Tende,
- Mme Anne-Marie PENIELLO, Conseillère Municipale de Villars-sur-Var,
- Mme Catherine SOULIE, Conseillère Municipale de Sospel.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel IVALDI, Payeur Départemental,
- M. Jean TARDIEU, D.E.S.C, Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Alain JOUTARD, Directeur du Conservatoire Départemental de Musique des A.M,
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint du Conservatoire Départemental de Musique des AM,
- M. Renaud BRANDI, Comptable du Conservatoire Départemental de Musique des AM,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission Conservatoire Départemental Musique des AM.

REPRESENTES :

- Mme Marie-José BANDECCHI, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Honoré COLOMAS, Conseiller Général, Maire de Saint-André,
- M. Alain FRERE, Vice-Président Conseil Général des AM, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Philippe IPOLITO, Adjoint au Maire de Clans,
- Mme Brigitte ISNART, Conseillère Municipale de Saint-Martin-Vésubie.

EXCUSES :

- Mme Marie-Françoise HEFNAOUI, Adjoint au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte de Gestion 2014
2. Compte Administratif 2014
3. Reprise des résultats
4. Barème de participation communale
5. Budget primitif 2015
6. Cotisations des élèves 2015-2015
7. Barème de participation communale pour les écoles 2015-2016
8. Convention d'adhésion au Sictiam
9. Questions orales
10. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes
66 route de Grenoble – Bâtiment Ariane, Nice-Leader - 06200 Nice, France.
Tel: +33 (0)4 93 83 60 40 □ Fax: +33 (0)4 93 83 31 83 □ Mel: edmam@orange.fr
Siret : 250 601 499 00024 syndicat-mixte département-communes



1/COMPTE DE GESTION 2014

Le Président indique que le compte administratif est conforme au compte de gestion du comptable.

LE COMPTE DE GESTION 2014 DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2/COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après lecture, le Comité décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2014 du Syndicat qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes	19 304.98 €
Dépenses	12 725.63 €
Résultat	6 579.35 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes	1 694 956.96 €
Dépenses	1 693 457.50 €
Résultat	1 499.46 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3/ AFFECTATION DES RESULTATS A L'EXERCICE SUIVANT

VOTE A L'UNANIMITE

Le Président remercie l'ensemble des élus et conseillers généraux qui votent ces crédits.

4 /PARTICIPATION DES COMMUNES

Le Président indique que le montant des participations communales annuelles est établi au prorata du nombre d'enfants inscrits et d'un barème révisable chaque année. Il propose un tarif communal 2015 fixé à

- 460 € par an et par enfant inscrit durant l'année scolaire 2014-2015.

VOTE A L'UNANIMITE

5/ BUDGET PRIMITIF 2015

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2015.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, chapitre par chapitre, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2015 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 900 000 €
	Investissement	60 000 €
	Total	1 960 000 €
RECETTES :	Fonctionnement	1 900 000 €
	Investissement	60 000 €
	Total	1 960 000 €

VOTE A L'UNANIMITE

Le Président rappelle que, malgré la période de restriction budgétaire et la baisse de la subvention du Conseil Général de 100 000 € par rapport au budget habituel, le Président du Conseil Général Eric Ciotti continue à abonder en faveur du Conservatoire Départemental de Musique. L'excédent constaté est un fond de roulement correspondant à 2 mois de charge de fonctionnement nécessaire pour faire face à d'éventuels retards de subventions. Le Président souligne que plusieurs possibilités sont étudiées pour absorber cette réduction qui pèse sur le budget du Syndicat Mixte et annonce qu'un audit a été engagé pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés et essayer de faire baisser les charges afin que le Conservatoire Départemental de Musique perdure dans son fonctionnement et sa renommée.

6/ COTISATIONS DES ELEVES 2015/2016

a) Tarifs forfaitaires et annuels

tarif	ENFANTS & ADOS	Commune participante	Commune non participante
A	Eveil musical de 3 à 6 ans	185 €	280 €
	Eveil instrumental collectif 5 à 6 ans		
	Atelier de pratique artistique collective : djembé, théâtre, formation musicale seule		
B	Cursus musique traditionnelle, 2 ^{ème} instrument	220 €	330 €
C	Cursus musical (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle à partir de 7 ans) comprenant : cours individuel instrument, formation musicale, pratiques collectives *	315 €	660 €

- suivant avis du professeur d'instrument à partir de la 3^{ème} année de pratique instrumentale

tarif	ADULTES	Commune participante	Commune non participante
D	Cours individuel instrument	550 €	710 €
e	Atelier de pratique artistique collective : musique traditionnelle, théâtre, djembé	330 €	350 €
F	Pratiques vocales collectives (tous répertoires ou répertoires traditionnels)	130 €	130 €

Frais de dossier : 25 € par élève (exonération si paiement en totalité à l'inscription)

Prêt d'instrument : 75 € (1^{ère} année), 115 € (2^{ème} année)

Réduction enfants pour l'année en cours à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription – 10%, 3^{ème} inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers hors frais de dossier.

En cas de dérogation de formation musicale, le montant de la cotisation (tarif C) reste dû dans sa totalité.

Tarif étudiant : 70% du tarif adulte

En cas de double inscription sur le tarif D : - 10 %

En cas de double inscription sur le tarif E : - 10 %

Sur le tarif E et F : - 10 % sur le tarif F

Le Tarif D donne droit à la participation gratuite aux pratiques vocales collectives, à l'orchestre à cordes et à l'orchestre d'harmonie

Les élèves ayant suivi le cursus musical du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes (1^{er} et 2^{ème} cycle), en respectant le règlement relatif aux enseignements, continuent à leur majorité de bénéficier du tarif cursus musical C.

b) Modalités de paiement :

Seules les familles à jour des cotisations des années précédentes sont autorisées à présenter une demande d'inscription pour la nouvelle année scolaire.

Les cotisations pourront être réglées soit :

- En totalité au moment de l'inscription par chèque bancaire. Dans ce cas, les frais de dossiers seront gratuits.
- En totalité au moment de l'inscription par chèques vacances, sans exonération des frais de dossier.
- En paiement échelonné, en 3 fois, à l'inscription, au mois de novembre et au mois de mars. Les familles paieront directement à la Paierie Départementale les deux derniers versements par carte bancaire, chèques ou espèces. En cas de non-paiement des cotisations de la part des familles, la Paierie Départementale se chargera des procédures de recouvrement.
- Pour toute annulation d'inscription avant le 31 octobre 2015 : remboursement effectué en intégralité. Passé ce délai, la cotisation sera due en totalité sauf cas particuliers : déménagement, raison médicale, perte d'emploi sur justificatif officiel. Le paiement par chèques vacances ne donne pas lieu à remboursement.

LES COTISATIONS 2015/2016 SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

7/BAREME DE PARTICIPATION POUR LES ECOLES 2015-2016

Le Président rappelle que dans toute la zone d'action du Conservatoire, des interventions musicales dans les écoles primaires ont été mises en place. Elles constituent la base de l'action culturelle musicale car elles s'adressent aux enfants dès le cours préparatoire par une sensibilisation musicale confiée à des enseignants spécialisés. Le principe de fonctionnement varie suivant le niveau de la classe (3/4 d'heure à 1 heure par semaine) sur une période étalée sur un semestre sous forme d'ateliers ou de classes individualisées.

Le Président propose un tarif communal pour les interventions musicales en milieu scolaire de la période 2015/2016 fixé à :

- 460 € par semestre et par classe pour les Écoles Primaires en 2015/2016

VOTE A L'UNANIMITE

8/ADHESION AU SICTIAM

En vue des évolutions informatiques réglementaires concernant la comptabilité et la paye, notamment la dématérialisation, le Président rappelle que le Syndicat Mixte a adhéré au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM).

Il convient, afin de finaliser cette adhésion, de renouveler la convention type dont l'objectif est la simplification administrative pour les futures actions et plans de service dont la collectivité aurait besoin et charger le Président de signer cette convention.

VOTE A L'UNANIMITE

9/QUESTIONS ORALES : néant



10/QUESTIONS DIVERSES

Le procès verbal de la réunion du 17/12/2014 est approuvé à l'unanimité.

Document remis aux membres du Comité : Bulletin des actes administratifs pour l'année 2014.

30ème anniversaire du Conservatoire Départemental de Musique

Le Président présente le calendrier des concerts dispensés par les professeurs du Conservatoire Départemental de Musique dans le cadre de son 30^{ème} anniversaire.

Le Directeur Alain Joutard informe les élus que la tournée musicale débutera à Tourrette-Levens le 10 avril 2015 et se terminera à Saint-Martin-Vésubie le 7 novembre 2015.

Entre ces deux dates, des concerts seront programmés dans les principaux centres d'enseignement du Conservatoire. Il s'agit de mettre en valeur toutes les couleurs musicales en restant attaché au patrimoine local avec par exemple la fonte d'une cloche à Lantosque et la mise en valeur du Carillon ambulant, en passant par la musique baroque italienne à Saint Cézaire sur Siagne et à Sospel dans le cadre des Baroquiales, en mettant l'accent sur les musiques actuelles pour les jeunes par des concerts à Carros et à Valdeblore, des prestations théâtre également à Lantosque et Saint Etienne de Tinée, les pratiques collectives avec l'ensemble harmonique à Breil sur Roya, Puget-Théniers et Villars sur Var, les chœurs à Saint Sauveur sur Tinée et un grand rassemblement d'élèves à Acropolis dans le cadre de « C'est pas classique ». Le Directeur annonce qu'un dvd sur le Conservatoire et les 23 centres sera projeté dans la salle Apollon lors de cette manifestation. Il indique qu'il est en liaison avec les services de la communication du Conseil Général pour la diffusion de cet événement exceptionnel.

M. THAON remercie l'ensemble des membres présents pour leur soutien. Aucun autre sujet n'étant soulevé, il déclare la séance close à 17h00.

Fait à Nice, le 16/02/2015

Le Président,
Jean THAON

